

# Règlement intérieur du Local Prismatik / LoveCraft Studio v1.1.2019

*À l'attention des membres de l'association*

## **A - PRÉAMBULE ET GÉNÉRALITÉS**

1. Le présent règlement précise le fonctionnement du local "Prismatik / LoveCraft Studio" pour tous les membres de l'association LoveCraft Asso. Il définit les règles d'accueil, de maintien de l'ordre, de discipline et de sécurité

2. Le Local se situe au 43, Rue du Nouveau Monde à Roubaix (59100) et se compose en 3 espaces:

- L'espace Atelier pour le travail manuel et le stockage du matériel
- L'espace Bureau réservé aux activités professionnelles de Prismatik et de LoveCraft Studio
- L'espace Cuisine et Sanitaires

3. Le local est loué par la société Prismatik. L'équipe responsable de Prismatik à donc voix sur tout ce qui se passe à l'intérieur de celui-ci.

4. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du local.

5. L'accès au local est interdit à toute personne en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants.

## **B - ACCES ET CONDITIONS D'UTILISATION DE L'ATELIER**

1. En dehors d'évènements organisés par l'une des entités responsables, seuls les membres de Prismatik, LoveCraft Studio et LoveCraft Asso sont autorisés à utiliser la zone atelier et les outillages mis à disposition pour travailler.

2. L'accès à l'atelier ne peut se faire qu'en présence d'un responsable de Prismatik, de LoveCraft Studio ou d'une personne explicitement désignée comme responsable dont voici la liste exhaustive au 22/05/2019

- **Aurélien Lefrançois (Prismatik)**
- **Léo Capou (Prismatik)**
- **Richard Le Fur (Prismatik)**
- **Aurélien Libessart (LoveCraft Studio)**
- **Cynthia Bellicard (LoveCraft Studio)**
- **Thibault Lizé (LoveCraft Studio)**
- **Fabrice Davy (LoveCraft Asso)**

3. L'utilisation de l'atelier et la manipulation du matériel et de l'outillage mis à disposition ne peut se faire qu'en présence d'un membre de LoveCraft Studio ou d'un responsable de LoveCraft Asso.

Les activités de Prismatik étant annexes, les membres de leur équipe ne peuvent surveiller l'atelier et avoir la responsabilité de l'utilisation de celui-ci.

Vous devez donc vous assurer la présence de l'une des personnes mentionnées ci-dessous si vous souhaitez travailler à l'Atelier :

- **Aurélien Libessart (LoveCraft Studio)**

- **Cynthia Bellicard (LoveCraft Studio)**

- **Thibault Lizé (LoveCraft Studio)**

- **Fabrice Davy (LoveCraft Asso)**

4. Un membre doit demander l'autorisation au préalable à un responsable pour être accompagné d'une personne extérieure à l'association. Les accompagnants hors association ne pourront en aucun cas manipuler matériel et outillage.

5. Aucune dérogation aux règles 2, 3 et 4 ne sera acceptée.

6. Vous vous engagez à respecter les lieux et à les rendre dans l'état où vous les avez trouvés. Vous devez impérativement ranger les outils utilisés et nettoyer votre espace une fois votre travail accompli.

7. Le stationnement de véhicules doit se faire dans la rue à proximité du local et non dans le parking intérieur qui est à l'usage exclusif des sociétés situées à cette adresse.

8. En cas de chargement / déchargement volumineux, vous pourrez accéder à la cour intérieure et arrêter votre véhicule devant la porte du local le temps de la manutention. Le véhicule devra ensuite être déplacé à l'extérieur du parking. La responsabilité de l'association ne pourra pas être engagée en cas de dommage.

## **C- UTILISATION DU MATÉRIEL**

1. Seuls les outils et matériaux indiqués comme étant en libre service peuvent être utilisés par les membres de l'association. Libre à vous d'apporter tout matériel complémentaire pour travailler, la responsabilité de l'association ne pourra pas être engagée en cas de perte ou détérioration de celui-ci.

2. LoveCraft Studio n'avance pas de matériaux de confection. Les stocks qui ne sont pas spécifiés "en libre service" sont strictement réservés à l'activité professionnelle des équipes LoveCraft Studio et Prismatik. **Vous devrez amener vos propres matériaux pour travailler.**

3. Il est formellement interdit de se servir dans les stocks de matériaux de LoveCraft Studio et Prismatik. Toute personne se servant sans autorisation préalable et explicite s'expose à des sanctions.

4. Toute dégradation du matériel mis à disposition par l'association dû à une mauvaise utilisation ou acte de vandalisme volontaire fera l'objet d'un remboursement intégral de l'objet abîmé par la personne responsable de la dégradation ou au remboursement des frais de remise en état.
5. Tout outil utilisé devra être nettoyé et rangé à sa place d'origine.
6. En cas de défaillance du matériel, vous devez immédiatement prévenir un responsable de l'Atelier (cf point B3).
7. En cas d'accident dû à une mauvaise utilisation du matériel, LoveCraft Studio, LoveCraft Asso ou Prismatik déclinent toute responsabilité. Vous devez respecter les mesures de sécurité de manipulation des outils, l'atelier mettant à disposition du matériel de protection (masques, gants, lunettes...). Il est de votre responsabilité de bien respecter les normes de sécurité.
8. Une imprimante est mise à disposition des membres de l'asso pour l'élaboration et l'impression de patrons. Toute utilisation abusive entraînant du gâchis de papier et d'encre pourra faire l'objet d'une demande de participation supplémentaire aux frais.
9. Une enceinte Bluetooth est à disposition sur laquelle vous pourrez diffuser votre musique. Néanmoins merci de respecter les gens qui travaillent et de ne pas mettre le volume trop fort.

## **D - STOCKAGE ET TRAVAUX EN COURS**

1. Pour l'heure, aucune zone de stockage n'est prévue pour les projets en cours de réalisation des membres de l'association. Nous vous demandons de ramener votre matériel et pièces en cours de travail chez vous après utilisation de l'atelier.
2. En cas de travail sur plusieurs jours consécutifs et avec l'accord d'un responsable LoveCraft (cf point B3), vous pourrez laisser vos travaux en cours sur votre espace de travail. Néanmoins merci de vous arranger pour prendre le moins de place possible.
3. Si des travaux en cours sont laissés sur place sans autorisation ou sur une plus longue période que convenu initialement et ce, sans justification, les responsables de LoveCraft Studio et Prismatik se réservent le droit, après avoir prévenu la personne concernée, de jeter ou détruire les travaux en cours qui seront alors considérés comme abandonnés. Cette mesure restera exceptionnelle et en dernier recours si aucune autre solution n'est trouvée.
4. LoveCraft Studio, LoveCraft Asso et Prismatik ne pourront être tenus pour responsables en cas de dégradation survenant à un travail en cours resté à l'atelier. En votre absence, vos créations restent sous votre responsabilité.

## E - UTILISATION DES PARTIES COMMUNES

1. L'espace Cuisine est à votre disposition. Vous pouvez utiliser cet espace pour cuisiner, réchauffer vos plats et manger ou laver vos mains et votre matériel.

**En cas de matériel particulièrement salissant** (pinceaux couverts de peinture, dip, plâtre....), **nous vous demanderons de faire très attention à la vaisselle et de bien nettoyer l'évier pour éviter tout dépôt et garantir l'entretien.**

2. Merci de faire systématiquement votre vaisselle et nettoyer le micro-onde, les plaques de cuisson ou tout autre ustensile après utilisation.

3. Le réfrigérateur est en libre-service, néanmoins merci de ne pas y stocker de denrées périssables pour éviter tout oubli et moisissure.

Les étagères inférieures du réfrigérateur sont réservés à la nourriture des membres de LoveCraft Studio et Prismatic.

Dans l'idéal, merci d'indiquer votre nom et la date sur ce que vous mettrez dans le réfrigérateur.

4. Les sodas et snacks dans le réfrigérateur sont en libre-service. L'association remplira de temps en temps les stocks. Nous comptons sur votre honnêteté pour ne pas en abuser et vous pouvez de vous-même refaire des stocks pour les autres membres de l'association et Prismatic.

5. L'accès aux bureaux doit être limité au strict minimum pour ne pas déranger les personnes y travaillant.

6. Il est interdit de toucher aux affaires de travail dans la partie bureau ou de fouiller dans les étagères et tiroirs. Si vous avez besoin de quelque chose, demandez mais ne vous servez pas vous même.

7. La cafetière et la bouilloire du bureau sont à votre disposition. Tout comme le stock du réfrigérateur, nous comptons sur vous pour ne pas abuser et participer aux stocks en cas de pénurie.

8. Les sanitaires sont à respecter et à garder en état. Merci d'être très respectueux des conditions d'hygiène. **Chacun est responsable de l'entretien des locaux.**

9. Tout manquement sur l'hygiène ou au respect de la vie commune peut mener à une radiation de l'association.

## F - PÉRIODE DE FERMETURE DE L'ATELIER

1. L'atelier ne sera pas accessible pendant le mois de décembre.
2. Le rythme d'ouverture sera largement réduit pendant les périodes de grand froid qui s'étend généralement de Novembre à Février. L'atelier n'étant pas chauffé et mal isolé, les conditions de travail ne sont pas optimales et pour des raisons de coût, un chauffage d'appoint ne peut être mis en place pour le moment.

## G - COÛT D'UTILISATION DE L'ATELIER

1. En dehors de l'offre comprise dans sa cotisation, une participation aux charges de l'atelier sera demandée à chaque personne utilisant l'espace de travail. De base, le coût d'utilisation est de 5€ la journée à régler par Paypal idéalement, virement ou espèces.
2. Plusieurs formules de cotisations à l'association existent, dont les montants sont indiqués dans l'article 4 de la Charte.
3. Les utilisations de l'atelier seront tout de fois limitées à la présence des responsables listés en B.3. Les utilisations ne sont pas transférables de mois en mois

## H - ACCEPTATION DU REGLEMENT

1. Lors de l'adhésion à l'association, vous acceptez de fait ce règlement intérieur.
2. En cas de non respect du présent règlement, le Bureau et Prismatic sont en droit de se réunir pour jager des sanctions ou de la radiation de la personne. **Aucun remboursement de cotisation ne sera effectuée dans ce cas.**

Thibault Lizé  
Président de LoveCraft Asso

Léo Capou  
Représentant de Prismatic